



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/14/3
13 octobre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh, Égypte, 17 au 29 novembre 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE SUR L'ADMINISTRATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018, Y COMPRIS LE BUDGET DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

I. Introduction

1. La Conférence des Parties, à sa treizième réunion, a demandé à la Secrétaire exécutive, au paragraphe 45 de sa décision XIII/32, de soumettre un rapport aux réunions des Parties à la Convention et aux Protocoles sur les recettes et l'exécution du budget, ainsi que sur tous les ajustements apportés au budget de la Convention pour l'exercice biennal 2017-2018. Des demandes semblables ont été faites par les Parties aux Protocoles dans les décisions CP-8/7 et NP-2/13.

2. Le présent document propose ainsi, à la partie II, un rapport sur les résultats financiers et administratifs du Secrétariat depuis les dernières réunions. La partie III offre un compte rendu de l'exercice biennal précédent, 2015-2016, qui doit être lu avec la note de la Secrétaire exécutive sur le budget proposé pour le programme de travail de l'exercice biennal (CBD/COP/14/4). Des renseignements supplémentaires sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale BY, BE, BZ et VB au 31 août 2018, l'état des fonds d'affectation spéciale BY, BE, BZ et VB au 31 août 2018, et les états financiers de 2016 et de 2017 seront publiés dans un document informatif (CBD/COP/14/INF/17).

3. Le Secrétariat a fait des efforts consciencieux pour simplifier et améliorer la planification et le processus budgétaires afin de mieux soutenir le processus décisionnel et accroître la transparence de l'information en ligne, conformément à la proposition de réforme du Secrétaire général. Ces efforts ont entraîné plusieurs changements dans la présentation du présent document, ayant pour but d'épurer les éléments du cadre de budgétisation fondé sur les résultats et de renforcer la présentation des rapports d'efficacité. Des efforts ont aussi été déployés afin d'harmoniser ce rapport aux autres rapports officiels sur le budget et financiers, en vue de les télécharger dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU et de donner une plus grande visibilité aux travaux du Secrétariat de la Convention.

* CBD/COP/14/1.

II. Recettes et résultats financiers de l'exercice biennal 2015-2016

4. Le programme de travail et le budget de la Convention, du Protocole de Cartagena et du Protocole de Nagoya ont été déterminés séparément par les organes de gouvernance concernés jusqu'à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, en décembre 2016. Le Secrétariat présente donc dans les sous-parties A à C, un rapport indépendant pour chaque fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2015-2016.

A. État du fonds d'affectation spéciale général de la Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BY)

5. La Conférence des Parties, dans sa décision XII/32, a approuvé un budget de base du programme de 14 472 500 \$ pour l'année 2015 et de 14 153 800 \$ pour l'année 2016, pour un total de 28 626 300 \$ pour l'exercice biennal 2015-2016.

6. Après avoir soustrait les économies des périodes précédentes (1 265 100 \$) et la contribution du pays hôte (2 413 500 \$), la quote-part Parties à la Convention est de 24 947 700 \$ pour l'exercice biennal, comme indiqué à l'annexe à la décision XII/32 et dans le tableau 1 ci-dessous. De plus, les nouvelles Parties se sont engagées à contribuer 1 100 \$, ce qui élève la somme totale à 24 948 800 \$. Environ 2,2 pour cent ou 548 200 \$ demeurent impayés au 31 août 2018.

Tableau 1. État des quotes-parts pour l'exercice biennal 2015-2016

<i>Ressources (milliers de dollars américains)</i>	
<i>Source de financement</i>	<i>2015-16</i>
Budget approuvé	28 626,3
Pays hôte	(2 413,5)
Économies de l'exercice précédent	(1 265,1)
Parties additionnelles à la Convention	1,1
Quote-part	24 948,8
Somme reçue au 31 août 2018	24 400,6
Solde impayé	548,2

7. Le tableau 2, ci-dessous, fournit les détails des dépenses par objet de dépense. Le total des dépenses engagées au cours de l'exercice biennal s'élève à 23 103 200 \$, comme indiqué ci-dessous, comprenant les coûts d'appui au programme, ce qui laisse un solde inutilisé de 4 758 000 \$ pour la période. Cet écart est expliqué en détail aux paragraphes 8 et 9 ci-dessous.

Tableau 2. Sommaire des dépenses

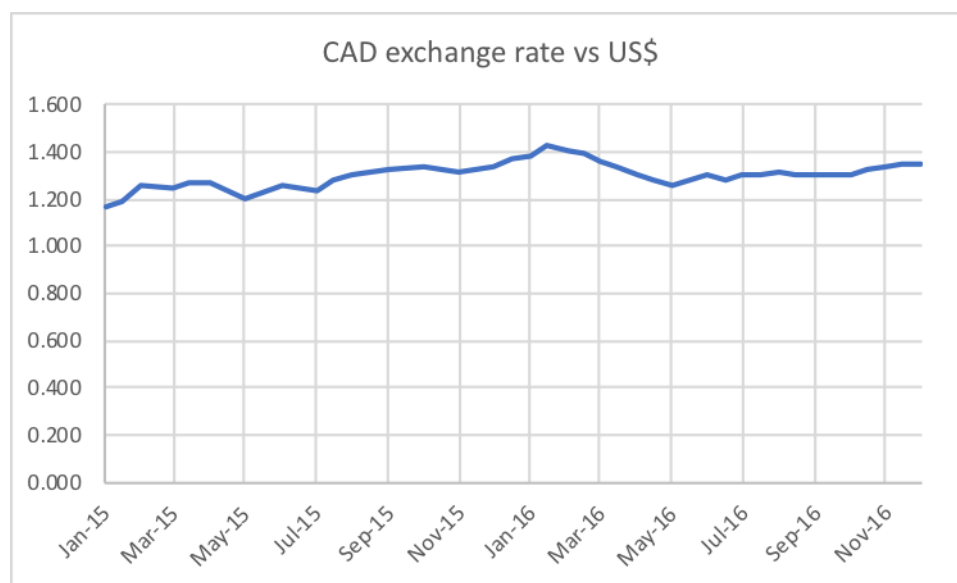
<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget de 2015-2016</i>	<i>Dépenses de 2015</i>	<i>Dépenses de 2016</i>	<i>Total</i>	<i>Écart</i>
Coûts de personnel	17 136,4	7 429,8	7 084,2	14 513,9	2 622,5
Réunions du Bureau	250,0	65,3	61,2	126,4	123,6
Voyages officiels	800,0	340,9	343,1	684,0	116,0
Consultants/sous-traitants	200,0	51,0	29,5	80,5	119,5
Réunions	2 799,7	501,7	1 793,3	2 295,0	504,7
Matériel de sensibilisation	180,0	-	82,6	82,6	97,5
Loyer et frais connexes	2 382,7	1 093,5	1 026,9	2 120,5	262,3
Frais généraux de fonctionnement	837,1	254,3	224,2	478,5	358,6
Formation	10,0	1,7	5,8	7,6	2,4
Comité interorganisations du centre d'échange	40,0	14,7	(14,7)	-	40,0

Traduction du site Web du mécanisme de centre d'échange	20,0	9,0	(5,5)	3,5	16,5
Coûts de participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires à la treizième réunion de la Conférence des Parties	-	-	53,0	53,0	(53,0)
Total partiel	24 655,9	9 761,8	10 683,5	20 445,4	4 210,5
Coûts d'appui au programme	3 205,3	1 491,2	1 166,7	2 657,9	547,4
Total	27 861,2	11 253,1	11 850,2	23 103,2	4 758,0
Réserve de trésorerie	765,1				
Total	28 626,3				

8. L'écart de 2 622 500 \$ au poste des coûts de personnel est attribuable au fait que le budget prévoyait un personnel complet, alors que plusieurs postes, notamment les postes de Secrétaire exécutive adjointe (D-1), d'Administrateur de programme pour les eaux intérieures (P-3) et un poste des Services généraux, ont été vacants pendant plusieurs mois au cours de la période visée par le rapport.

9. De plus, l'augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien (augmentation d'environ 16 pour cent au cours de la période visée par le rapport) a réduit les coûts des salaires des employés des services généraux ainsi que le coût des biens et services achetés localement au poste des frais généraux de fonctionnement. Par ailleurs, l'achat de biens et services a été retardé à cause du déploiement d'Umoja au Secrétariat et des changements que cette situation a entraîné dans les rôles et les procédures de demande et d'achat. Les fluctuations de la devise canadienne par rapport à la devise américaine sont illustrées dans la figure 1, ci-dessous.

Figure 1. Fluctuations entre le dollar américain et le dollar canadien de janvier 2015 à décembre 2016



B. Fonds d'affectation spéciale général du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques)

10. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, dans sa décision BS-VII/7, a approuvé un budget de base du programme de 3 243 500 \$ pour l'année 2015 et de 3 190 400 \$ pour l'année 2016, pour un total de 6 433 900 \$ pour l'exercice biennal. Une part de 175 500 \$ de cette somme a été virée au fonds de roulement.

11. Après avoir soustrait les économies des périodes précédentes (400 000 \$) et la contribution du pays hôte (477 000 \$), la quote-part Parties au Protocole de Cartagena est de 5 381 400 \$ pour l'exercice biennal, conformément à l'échelle des quotes-parts figurant au tableau 5 de la décision BS-VII/7 et comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessous. Environ 2,2 pour cent ou 117 900 \$ demeurent impayés au 31 août 2018. De plus, les nouvelles Parties se sont engagées à contribuer 1 100 \$, ce qui élève la somme totale à 5 382 500 \$.

Tableau 3. État des quotes-parts pour l'exercice biennal 2015-2016

<i>Ressources (milliers de dollars américains)</i>	
<i>Source de financement</i>	<i>2015-16</i>
Budget approuvé	6 258,4
Pays hôte	(477,0)
Économies de l'exercice précédent	(400,0)
Parties additionnelles à la Convention	1,1
Quote-part	5 382,5
Somme reçue au 31 août 2018	5 264,6
Solde impayé	117,9

12. Le tableau 4, ci-dessous, fournit les détails des dépenses par objet de dépense. Le total des dépenses engagées au cours de l'exercice biennal s'élève à 4 166 200 \$, comme indiqué ci-dessous, comprenant les coûts d'appui au programme, ou 66,5 pour cent des ressources approuvées, ce qui laisse un solde inutilisé de 2 092 200 \$ pour la période.

Tableau 4. Dépenses du fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2015-2016

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget de 2015-2016</i>	<i>Dépenses de 2015</i>	<i>Dépenses de 2016</i>	<i>Total</i>	<i>Écart</i>
Coûts de personnel	3 980,2	1 288,8	1 480,8	2 769,6	1 210,6
Réunions du Bureau de la prévention des risques biotechnologiques	45,0	-	27,7	27,7	17,3
Voyages officiels	100,0	15,8	51,7	67,5	32,5
Consultants/sous-traitants	60,0	-	-	-	60,0
Réunions du comité consultatif informel du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	55,0	-	22,9	22,9	32,2
Réunion du comité de conformité	90,0	42,1	24,7	66,8	23,2
Huitième réunion des Parties	400,0	-	354,4	354,4	45,6
Traduction du site Web du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	70,0	6,2	53,8	60,0	10,0
Assistance temporaire/temps supplémentaire	20,0	-	-	-	20,0
Réunion du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités	60,0	-	18,2	18,2	41,8
Réunion des experts du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	80,0	-	-	-	80,0
Équipement du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	10,0	1,4	1,4	2,8	7,2
Frais généraux de fonctionnement	568,2	153,3	198,7	352,0	216,2
Ajustements des années précédentes	-	(54,9)	0	(54,9)	54,9

Total partiel	5 538,4	1 452,7	2 234,2	3 686,9	1 851,5
Coûts d'appui au programme	720,0	188,8	290,4	479,3	240,8
Total	6 258,4	1 641,5	2 524,7	4 166,2	2 092,2

13. L'écart au poste des coûts de personnel est largement attribuable à des postes vacants, à l'augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien et aux retards causés par le déploiement d'Umoja au Secrétariat et les changements que cette situation a entraînés dans les rôles et les procédures de demande et d'achat, comme mentionné dans les paragraphes 8 et 9 ci-dessus concernant le budget de la Convention.

C. Fonds d'affectation spéciale général du Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BB)

14. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, dans sa décision NP-1/13, a approuvé un budget de base du programme de 290 184 \$ pour l'année 2015 et de 98 512 \$US pour l'année 2016, pour un total de 1 275 696 \$ pour l'exercice biennal, payable par les Parties conformément à l'échelle des quotes-parts de la période. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a aussi décidé, au paragraphe 8 de sa décision NP-1/13, que la contribution au prorata des Parties pour lesquelles le Protocole de Nagoya est entré en vigueur après le 1^{er} janvier 2015 serait d'abord utilisée pour constituer la réserve de trésorerie requise. La différence entre la quote-part réelle et le budget approuvé pour 2015-2016 représente la quote-part des nouvelles Parties ayant ratifié le Protocole pendant la l'exercice biennal 2015-2016.

Tableau 5. État des contributions au 31 août 2018

<i>Source de financement</i>	<i>Ressources (milliers de dollars américains)</i>
	<i>2015-2016</i>
Budget approuvé	1 275,7
Pays hôte	0,0
Économies de l'exercice précédent	0,0
Parties additionnelles au Protocole	380,1
Quote-part	1,655,8
Somme reçue au 31 août 2018	1 594,5
Solde impayé	61,3

15. Le tableau 6, ci-dessous, fournit les détails des dépenses par objet de dépense. Le total des dépenses engagées au cours de la période triennale s'élève à 603 700 \$ \$, comme indiqué ci-dessous, comprenant les coûts d'appui au programme, ou 47,2 pour cent des ressources approuvées, ce qui laisse un solde inutilisé de 672 000 \$ pour la période. L'écart est expliqué en détail au paragraphe 16, ci-dessous.

Tableau 6. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BB pour l'exercice 2015-2016

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget de 2015-2016</i>	<i>Dépenses de 2015</i>	<i>Dépenses de 2016</i>	<i>Total</i>	<i>Écart</i>
Coûts de personnel	600,0	26,3	122,5	148,8	451,2
Réunions du Bureau	70,0	-	26,1	26,1	43,9
Réunion du comité de conformité	30,0	-	75,1	75,1	(45,1)
Réunions du comité consultatif informel du centre d'échange	60,0	17,7	9,7	27,4	32,6

Deuxième réunion des Parties	328,9	-	251,1	251,1	77,8
Coûts de la traduction du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	40,0	-	5,8	5,8	34,2
Impression et publications	-	4,1	(4,1)	-	-
Total partiel	1 128,9	48,1	486,1	534,2	594,7
Coûts d'appui au programme	146,8	6,3	63,2	69,5	77,3
Total	1 275,7	54,4	549,3	603,7	672,0

16. L'écart au poste des coûts de personnel est largement attribuable à des postes vacants, à l'augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien et aux retards causés par le déploiement d'Umoja au Secrétariat et les changements que cette situation a entraînés dans les rôles et les procédures de demande et d'achat, comme mentionné dans les paragraphes 8 et 9 ci-dessus concernant le budget de la Convention.

III. Recettes et résultats financiers de l'exercice 2017-2018

A. Recettes

17. La Conférence des Parties, dans sa décision XIII/32, a adopté un programme de travail intégré et un budget pour la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Au paragraphe 2 de cette décision, la Conférence des Parties a également décidé de répartir tous les coûts du Secrétariat dans une proportion de 76:16:8 entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya pour l'exercice 2017-2018. Les budgets ont aussi été approuvés par les réunions des Parties aux Protocoles dans les décisions CP-VIII/7 et NP-2/13.

18. Les budgets intégrés de 18 361 600 \$ et de 18 794 200 \$ approuvés respectivement pour 2017 et 2018 représentent la somme totale de 37 155 800 \$ pour l'exercice biennal 2017-2018. Cette somme comprend les coûts d'appui au programme de 13 pour cent. Les budgets individuels de la Convention et de ses Protocoles approuvés par les organes de gouvernance respectifs sont présentés dans le tableau 7, ci-dessous.

Tableau 7. Sommaire des ressources approuvées, par fonds d'affectation spéciale

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Budget total approuvé pour l'exercice biennal 2017-2018</i>
<i>(Milliers de dollars américains)</i>			
Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BY)	13 954,8	14 283,6	28 238,4
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (fonds d'affectation spéciale BG)	2 937,9	3 007,1	5 945,0
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (fonds d'affectation spéciale BB)	1 468,9	1 503,5	2 972,4
Total	18 361,6	18 794,2	37 155,8

Remarque : Les budgets approuvés comprennent les coûts d'appui aux agences de 13 pour cent.

19. Après avoir soustrait les économies des périodes précédentes (1 713 900 \$) et la contribution du pays hôte (2 457 200 \$), la quote-part des Parties à la Convention est de 32 984 656 \$ pour l'exercice biennal,

conformément à l'échelle des quotes-parts figurant à l'annexe à la décision XIII/32 et comme indiqué dans le tableau 8 ci-dessous. De plus, les nouvelles Parties se sont engagées à contribuer 159 400 \$, ce qui élève la somme totale à 33 144 100 \$ pour l'exercice. La somme de 7 547 100 \$ demeure impayée au 31 août 2018.

Tableau 8. État des quotes-parts pour l'exercice biennal 2017-2018

<i>Source de financement</i>	<i>Ressources (milliers de dollars américains)</i>
	<i>2017-2018</i>
Budget approuvé	37 155,8
Pays hôte	(2 457,2)
Économies de l'exercice précédent	(1 713,9)
Parties additionnelles à la Convention	159,4
Quote-part	33 144,1
Somme reçue au 31 août 2018	25 597,0
Solde impayé	7 547,1

Tableau 9. État des contributions à la Convention et aux Protocoles

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Quotes-parts (milliers de dollars américains)</i>				
	<i>Quote-part</i>	<i>Somme reçue</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Somme impayée</i>	<i>Pourcentage</i>
Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BY)	25 068,4	19 694,5	78,6	5 373,9	21,4
Protocole de Cartagena (fonds d'affectation spéciale BG)	5 281,2	3 813,8	72,2	1 467,4	27,8
Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BB)	2 794,5	2 088,7	74,7	705,8	25,3
Total	33 144,1	25 597,0	77,2	7 547,1	22,8

20. Les Parties avaient déjà payé 77 pour cent de leur quote-part de l'exercice biennal de 2017-2018 au 31 août 2018, comme indiqué dans le tableau 9. Au total, 112 Parties à la Convention, 90 Parties au Protocole de Cartagena et 48 Parties au Protocole de Nagoya ont payé leur quote-part de 2017-2018 en totalité ou en partie.

Tableau 10. État du paiement des contributions

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Nombre de pays ayant payé en totalité ou en partie</i>	<i>Pourcentage</i>
Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BY)	196	112	57,1
Protocole de Cartagena (fonds d'affectation spéciale BG)	171	90	52,6
Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BB)	103	48	46,6

21. Les paiements en retard reçus au cours de 2017-2018, et pour 2014 et les années antérieures, pour la Convention et les Protocoles, s'élevaient à 380 440 \$, et les paiements en avance pour l'année 2019 et suivantes, s'élevaient à 478 878 \$, au 31 août 2018.

22. Des provisions pour créances douteuses sont en voie d'être constituées pour les contributions en souffrance depuis 12 mois ou plus, depuis l'avènement des Normes comptables internationales pour le secteur

public (IPSAS) en janvier 2014, ce qui a réduit les soldes des fonds d'affectation spéciale et les sommes mises à la disposition des Parties. Neuf Parties (3 petits États insulaires et 6 pays les moins avancés) n'ont jamais payé leurs quotes-parts à la Convention, 14 Parties (5 petits États insulaires et 9 pays les moins avancés) n'ont jamais payé leurs quotes-parts au Protocole de Cartagena et 25 Parties (4 petits États insulaires et 21 pays les moins avancés) n'ont jamais payé leurs quotes-parts au Protocole de Nagoya depuis qu'elles sont devenues Parties, au 31 août 2018. Les arriérés en souffrance jamais payés des Parties représentent 40 177 \$ pour la Convention, 35 481 \$ pour le Protocole de Cartagena et 82 404 \$ pour le Protocole de Nagoya, au 31 août 2018.

23. La somme cumulative de 1 006 502 \$, représentant les provisions pour les créances douteuses, est indiquée dans les états financiers des trois fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2017 :

Table 11. Paiement en souffrance de créances douteuses

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Somme en souffrance (créance douteuse) (milliers de dollars américains)</i>
Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BY)	789,1
Protocole de Cartagena (fonds d'affectation spéciale BG)	171,4
Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BB)	46,0
Total	1 006,50

Tableau 12. Dépenses par programme en 2017-2018

<i>Programme</i>	<i>Budget 2017- 2018</i>	<i>Dépenses de 2017-2018 au 31 août 2018</i>	<i>Dépenses prévues de septembre à décembre 2018</i>	<i>Dépenses totales prévues de 2017-2018</i>	<i>Solde</i>
Bureau de la Secrétaire exécutive	4 329,3	3 223,5	795,7	4 019,3	310,0
Soutien scientifique et par politiques	10 409,5	7 270,2	1 290,3	8 560,5	1 849,0
Soutien à l'intégration, à la coopération et à la proximité	4 155,9	3 334,9	785,0	4 119,8	36,1
Soutien à l'application	6 160,9	4 561,5	987,0	5 548,6	612,3
Administration, finances et services de conférence	7 716,9	4 256,6	2 096,4	6 353,0	1 363,9
Total partiel	32 772,5	22 646,7	5 954,5	28 601,2	4 171,3
Coûts d'appui au programme (13 %)	4 260,4	2 944,1	774,1	3 718,2	542,3
Total	37 033,0	25 590,8	6 728,5	32 319,3	4 713,6
Réserve de trésorerie	122,8	-			
Grand total	37 155,8	25 590,8	6 728,5	32 319,3	4 713,6

Tableau 13. Dépenses par objet de dépense en 2017-2018

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget 2017- 2018</i>	<i>Dépenses de 2017- 2018 au 31 août 2018</i>	<i>Dépenses prévues de septembre à décembre 2018</i>	<i>Dépenses totales prévues de 2017-2018</i>	<i>Solde</i>
Dépenses de personnel	22 915,4	16 135,4	3 490,0	19 625,4	3 290,0
Réunions du Bureau	365,0	201,6	70,0	271,6	93,4
Voyages officiels	850,0	672,9	177,1	850,0	
Consultants/sous-traitants	150,0	114,4	35,7	150,0	
Réunions	3 433,6	2 241,1	1 192,5	3 433,6	
Matériel de sensibilisation	100,0	16,0	84,0	100,0	

Assistance temporaire/temps supplémentaire	200,0	140,7	59,3	200,0	
Loyer et frais connexes	2 497,3	2 177,0	320,3	2497,3	
Frais généraux de fonctionnement	1 706,2	683,3	400,0	1083,3	622,9
Formation	10,0	3,5	6,5	10,0	
Réunion d'experts	415,0	205,5	44,5	250,0	165,0
Traduction des sites Web du mécanisme de centre d'échange, du centre d'échange sur le Protocole de Cartagena du centre d'échange sur le Protocole de Nagoya	130,0	55,4	74,6	130,0	
Total partiel	32 772,5	22 646,7	5 954,5	28,601,2	4 171,3
Coûts d'appui au programme	4 260,4	2 944,1	774,1	3 718,2	542,3
Total	37 033,0	25 590,8	6 728,5	32 319,3	4 713,6
Part du budget intégré affecté à la Convention sur la diversité biologique (76 %)	28 145,1	19 449,0	5 113,6	24 562,7	3 582,3
Part du budget intégré affecté au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (16 %)	5 925,3	4 094,5	1 076,6	5 171,1	754,2
Part du budget intégré affecté au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (8 %)	2 962,6	2 047,3	538,3	2 585,5	377,1

24. Une somme totale de 25 590 807 \$ a été dépensée (tableaux 12 et 13) de janvier 2017 à août 2018. Une somme supplémentaire de 6 728 500 \$, dont 5 720 170 \$ pour les dépenses de personnel, la location des bureaux et les coûts de conférence pour la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, la neuvième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la troisième réunion des Parties au Protocole de Nagoya, est engagée et sera dépensée d'ici la fin de 2018, représentant une dépense totale de 32 319 300 \$ pour l'exercice biennal. Cette somme représente 87,3 pour cent des sommes approuvées par la Conférence des Parties pour l'exercice biennal 2017-2018.

Dépenses de personnel

25. La Conférence des Parties, dans sa décision XIII/32, a approuvé 78 postes (49 postes professionnels et 29 postes de services généraux) au budget de base global des trois fonds d'affectation spéciale (BY, BG et BB) pour l'exercice biennal 2017-2018. Cette approbation est reflétée avec les adaptations nécessaires dans les décisions CP-VIII/7 et NP-2/13.

26. Un écart de 3 290 000 \$ a été évalué en dépenses de personnel à la fin de 2018, représentant 14 pour cent du budget total des dépenses de personnel. Ces économies sont surtout attribuables à un taux de vacance moyen de 16 pour cent pour les postes professionnels et de 8 pour cent pour les postes des services généraux, de janvier 2017 à août 2018. Le taux de vacance réel par mois pour les postes de base est indiqué à l'annexe I. Ce tableau révèle que la Secrétaire exécutive est entrée en fonction en mars 2017 et que deux autres postes de gestion importants de niveau D-1 sont demeurés vacants tout au long de 2017.

27. Il y a eu 13 postes à pouvoir au cours de la période visée par ce rapport. Les retards dans le recrutement s'expliquent par le manque de capacités en ressources humaines au Secrétariat, mais surtout par la lourdeur de l'entente administrative entre le Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Bureau des Nations Unies à Nairobi, qui ajoute plusieurs niveaux de bureaucratie administrative au cycle de l'administration du recrutement et qui crée un délai d'environ 300 jours pour établir et pourvoir les postes au Secrétariat de la Convention. Tout ceci a abouti à un processus de recrutement très long et coûteux en temps pour les 13 postes à pouvoir au Secrétariat au cours de cette période.

28. De plus, les dépenses de personnel sont budgétées à partir d'une estimation du coût standard fondée sur des hypothèses contenues dans une note de la Secrétaire exécutive sur le budget proposé pour le programme de travail de la Convention et les Protocoles pour l'exercice biennal 2017-2018 (UNEP/CBD/COP/13/23). Elles comprennent à la fois les salaires et les dépenses courantes de personnel et ont été calculées à plein coût, sans appliquer de taux de vacance ni de facteur de retard dans le recrutement. Comme ces coûts sont fondés sur les coûts standards appliqués par les Nations Unies, les dépenses réelles varient d'un lieu d'affectation à l'autre, selon les fluctuations dans indemnités de poste et autres facteurs tels que le nombre de personnes à charge, les bourses d'études pour les enfants à charge, les voyages pour les congés dans les foyers et les primes de rapatriement, ainsi que le taux de vacance appliqué à l'estimation des montants des traitements.

29. Les modifications ci-dessous ont été apportées à la dotation en personnel de trois postes de base conformément à l'autorité conférée à la Secrétaire exécutive au paragraphe 9 de la décision XIII/32, comme indiqué dans le tableau 14 :

a) Le poste de spécialiste de la gestion de programmes, mécanisme de centre d'échange (P-4) a été reclassé spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5). Le titulaire aura comme responsabilité de conseiller la Secrétaire exécutive sur les questions de stratégie, politiques et techniques, et d'appuyer la Secrétaire exécutive dans la préparation du cadre mondial pour la diversité biologique de l'après-2020;

b) Le poste de spécialiste de la gestion de programmes, conservation et utilisation durable (P-4) a été reclassé spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) à la suite d'une révision effectuée par la division des ressources humaines du Bureau des Nations Unies à Nairobi;

c) Le poste d'assistant spécial de la Secrétaire exécutive (P-3) a été reclassé P-4 afin de tenir compte des responsabilités supplémentaires apportées au poste lors de la modification de la structure du Secrétariat visant à renforcer l'efficacité fonctionnelle de l'organisation ainsi que ses capacités au cours de la période menant à 2020 et par la suite. La structure modifiée du Secrétariat sera présentée à la Conférence des Parties dans le contexte du budget de l'exercice biennal de 2019-2020 (CBD/COP/14/4).

Tableau 14. Occupation des postes pendant l'exercice biennal 2017-2018

<i>Catégorie</i>	<i>Budget de base autorisé pour 2017- 2018</i>	<i>Occupation réelle des postes de 2017 au 31 août 2018</i>	<i>Écart</i>
Professionnel et supérieur			
SSG	1	1	–
D-2	–	–	–
D-1	4	4	–
P-5	8	10	2
P-4	13	12	-1
P-3	13	12	-1
P-2/1	10	10	–
Total partiel	49	49	–
Services généraux	29	29	–
Total partiel	29	29	–
Total	78	78	–

30. En plus des 78 postes approuvés au budget de base, 30 postes ont été financés par d'autres sources au cours de 2017-2018, dont 19 postes financés à partir des coûts d'appui au programme (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 15 SG), 5 postes à partir du Fonds japonais pour la diversité biologique (1 D-1, 2 P-4, 2 SG), 3 postes grâce à la subvention de l'Union européenne (3 P-3) et 2 postes financés par la République de Corée (1 P-4, 1 SG). Le Japon aussi prêté un jeune expert associé (JEA) pour aider le Secrétariat à mettre en œuvre son programme de travail.

31. Le Secrétariat a obtenu un soutien légal supplémentaire dans le cadre d'un accord financier avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de juin à décembre 2018, pour la somme de 100 000 \$, en vertu du Protocole d'accord pour l'offre de services de l'UNOPS pour les services d'appui aux projets du PNUE, signé le 7 décembre 2017, afin de profiter de conseils juridiques efficaces et utiles pendant la période de surcharge de travail. Ce soutien juridique est fourni temporairement, pour six mois, et à temps partiel par un membre du personnel de l'UNOPS occupant le poste de chef des pratiques de droit commercial et institutionnel à l'UNOPS possédant des antécédents en droit environnemental en plus de son expérience en droit corporatif des Nations Unies.

32. Le Secrétariat a conclu une entente de liaison mixte avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification au siège des Nations Unies à New York, conformément à la résolution S-19/2 datée du 28 juin 1997 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée invite les Secrétariats des conventions à établir, en réponse aux demandes des Conférences des Parties respectives, des modalités pour conclure des ententes spéciales à Genève et/ou à New York visant à améliorer les liens avec les délégations et les organisations dans ces centres des Nations Unies. En vertu de l'entente actuelle, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique paie 50 pour cent des coûts d'un membre du personnel P-4 et d'un employé des services généraux, ainsi que 30 pour cent des frais de bureau du Bureau de liaison à partir de ses frais généraux pour l'appui aux programmes. Un poste temporaire de spécialiste hors cadre de la gestion des programmes (P-5) a été créé à New York afin de répondre aux besoins grandissants et de profiter des occasions de plus en plus nombreuses d'ici à 2020, notamment pour développer l'engagement politique et établir la position stratégique du programme pour la diversité biologique au siège des Nations Unies à New York.

33. La liste des postes actuels du Secrétariat et de l'état de vacance des postes établis sera fournie dans le document CBD/COP/14/INF/17.

Voyages d'affaires

34. Les employés du Secrétariat ont effectué 182 voyages imputés au budget de base du 1^{er} janvier 2017 à août 2018, pour la somme totale de 672 900 \$. Ces voyages ont consisté, entre autres, en des missions de sensibilisation à la Convention et aux difficultés auxquels fait face la diversité biologique, lors de réunions de haut niveau des Nations Unies, des tribunes de la société civile et du secteur des affaires, et la participation à des réunions techniques et des processus intergouvernementaux pertinents. Le personnel a aussi participé à d'autres réunions et événements grâce à des fonds volontaires, tandis que la participation à certains événements et autres réunions a été payée par les organisateurs. Les participants ont été encouragés à participer aux réunions par vidéoconférence ou par conférence téléphonique ou autres méthodes en ligne, dans la mesure du possible, afin de réduire les voyages, et de respecter les efforts pour réduire les émissions de dioxyde de carbone liés aux activités du Secrétariat. De plus, la Secrétaire exécutive a adopté une politique plus rigoureuse d'approbation des voyages de mission fondée sur les priorités établies et les plans de voyage trimestriels.

Consultants/sous-traitants

35. Le Secrétariat a dépensé 114 400 \$ pour des services de consultants dans le secteur des mécanismes de financement, des changements transformationnels, de la santé et de l'accès et du partage des avantages pendant la période visée par ce rapport, et pour exécuter certaines tâches, comme suit :

a) Établissement de liens entre le Secrétariat et diverses institutions financières, par exemple la Banque interaméricaine de développement (BID), afin d'examiner des moyens de mobiliser l'expertise publique-privée à l'égard des dernières tendances, des questions émergentes et des occasions d'intégrer la diversité biologique dans les secteurs des finances et des investissements (12 000 \$);

b) Préparation d'un document stratégique, comprenant des notes d'information, du travail de réflexion et des présentations, en complément de la note de la Secrétaire exécutive sur les propositions concernant un processus participatif complet pour la préparation du cadre mondial pour la diversité biologique de l'après-2020 (CBD/SBI/2/17). Les travaux ont également consisté en de la recherche, l'examen des différents modèles de gouvernance, les leviers politiques et les dérangements créatifs ayant provoqué des changements de comportement à tous les niveaux chez les consommateurs et les producteurs, les

gouvernements et dans le secteur privé. D'autres travaux ont porté sur les discussions en atelier, des présentations et des exercices de groupe, dont des cas d'espèce sur les moyens de faciliter les changements transformationnels dans des voies souhaitées, neutres ou positifs pour la diversité biologique (45 000 \$);

c) Recherche et préparation des lignes directrices et de matériel de formation sur la diversité biologique et la santé humaine, et le développement des capacités des pays afin de réaliser l'Objectif 14 d'Aichi, d'autres Objectifs d'Aichi et les objectifs de développement durable (13 700 \$);

d) Offre d'assistance pour la promotion et la facilitation de la coordination et de la coopération à la mise en œuvre du cadre stratégique pour le développement et le renforcement des capacités, et le soutien à l'application efficace du Protocole de Nagoya (19 000 \$);

e) Obtention des services d'un rédacteur de discours et consultant en communications à temps partiel afin d'offrir un soutien en communications à la Secrétaire exécutive et un soutien stratégique lors d'événements spéciaux et de réunions extraordinaires (19 600 \$).

Réunions

36. Les dépenses de conférences globales des réunions à composition non limitée au cours de l'exercice 2017-2018 (3,3 millions \$) demeurent dans limites des provisions budgétaires approuvées de 3 433 600 \$. Par contre, la vingt et unième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la dixième réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j), qui ont eu lieu une à la suite de l'autre à Montréal, en décembre 2017, ont coûté 640 000 \$, dépassant la somme prévue de 560 000 \$ pour ces deux réunions. Les coûts plus élevés de ces deux réunions sont surtout attribuables à : a) le fait que ces réunions se soient déroulées au Palais des congrès de Montréal (une entité privée) au lieu du siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (qui fonctionne selon le principe de recouvrement des coûts) parce que les installations de l'OACI n'étaient pas disponibles aux dates requises, et b) les mesures de sécurité supplémentaires nécessaires afin de respecter les normes de sécurité opérationnelle des Nations Unies.

37. Trois réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et quatre réunions du Bureau de la Conférence des Parties ont eu lieu de janvier 2017 à juillet 2018, dont une réunion du Bureau de la Conférence des Parties qui s'est déroulée à Chexbres, en Suisse, et a été payée au moyen de contributions volontaires du gouvernement de la Suisse. Les réunions des deux Bureaux ont été moins nombreuses pendant l'exercice biennal de 2017-2018 que pendant l'exercice de 2015-2016, au cours duquel le Bureau de la Conférence des Parties s'est réuni à huit reprises et le Bureau de l'Organe subsidiaire s'est réuni six fois, ce qui explique les sommes moins importantes au budget pour les réunions du Bureau pour l'exercice 2017-2018.

Matériel de sensibilisation

38. Les sommes budgétées pour le matériel de sensibilisation en 2017 et 2018 ont servi pour le matériel lié aux célébrations du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique. Un album commémoratif dédié de grande qualité a été produit. Les autres activités ont consisté en un projet de vidéo et des publications (financés conjointement par le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial).

Assistance temporaire/temps supplémentaire

39. Le Secrétariat a eu recours aux services de plusieurs employés à court terme pour aider à abattre la charge de travail supplémentaire des différents programmes de travail pendant la préparation des réunions intersessions ainsi que de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, la huitième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la troisième réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Des employés à court terme ont aussi été recrutés pour aider dans des secteurs dans lesquels les postes habituels étaient vacants et des titulaires en voie d'être recrutés, tels que le poste G-6 d'assistant de programme pour le renforcement des capacités d'accès et de partage des avantages, le poste P-3 d'administrateur de programme pour les eaux intérieures/agriculture et le poste P-2 d'administrateur de programme associé sur l'article 8 j).

Loyer et frais connexes

40. Les coûts du loyer et les frais connexes du Secrétariat pour l'espace de bureau existant à Montréal ont été payés par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec dans un rapport de partage des coûts de 75/25, pour la période 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2019, date à laquelle le bail actuel prendra fin, en vertu d'un accord de pays hôte signé le 21 janvier 2014.

Frais généraux de fonctionnement

41. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour réduire les coûts de publication et de diffusion, ce qui a donné lieu à une sous-utilisation des fonds prévus pour les frais généraux de fonctionnement. De plus, la mise à niveau de l'équipement de service des réunions, qui a pour but de permettre au Secrétariat d'organiser un plus grand nombre de réunions virtuelles, a été mis en veilleuse, car le Secrétariat examine avec le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Province de Québec, la possibilité de déménager ses bureaux dans de nouveaux locaux.

42. Le Secrétariat est en train d'adapter le moteur de son site Web, dans la foulée des récents changements apportées aux politiques des Nations Unies concernant la gestion du contenu Web, afin d'adopter un logiciel ouvert.

Formation

43. Le Secrétariat a engagé la somme de 3 500 \$ en septembre 2018 pour une formation sur la gendérisation, imputée au budget de base. D'autres formations et cours, en ligne et sur ordinateur, ont aussi été fournis aux employés par l'entremise du Bureau des Nations Unies à Nairobi. Leurs coûts n'ont pas été chargés directement au Secrétariat. Il s'agissait de cours de langue et de formation au leadership, de rédaction de rapports, de gestion de l'efficacité et de mentorat professionnel.

Réunion d'experts

44. Une seule réunion du Groupe de liaison, au lieu des deux réunions prévues, a eu lieu pendant l'exercice biennal, car les points pertinents à débattre ont tous pu être réunis à l'ordre du jour d'une seule réunion. La douzième réunion du Groupe de liaison a eu lieu en septembre 2018.

45. La réunion du comité consultatif informel sur le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques et la réunion d'experts sur le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques n'ont pas eu lieu à cause d'une pénurie de personnel.

Traduction des sites Web du mécanisme de centre d'échange, du centre d'échange sur le Protocole de Cartagena du centre d'échange sur le Protocole de Nagoya

46. Le Secrétariat est en voie de créer un nouveau site Web. Par conséquent, la majeure partie de la traduction du contenu du site Web est en attente jusqu'à ce que le processus soit terminé. Il y aura beaucoup de traduction à faire après le lancement du nouveau site Web, prévu pour le dernier trimestre de 2018 et le premier trimestre de 2019.

Réserve de trésorerie

47. La réserve de trésorerie cumulative approuvée par les Parties pour la période 2003-2018 pour les trois fonds d'affectation spéciale d'élève à 2 777 300 \$, réparti comme suit.

Tableau 15. Réserve de trésorerie cumulative pour les trois fonds d'affectation spéciale, 2003-2018

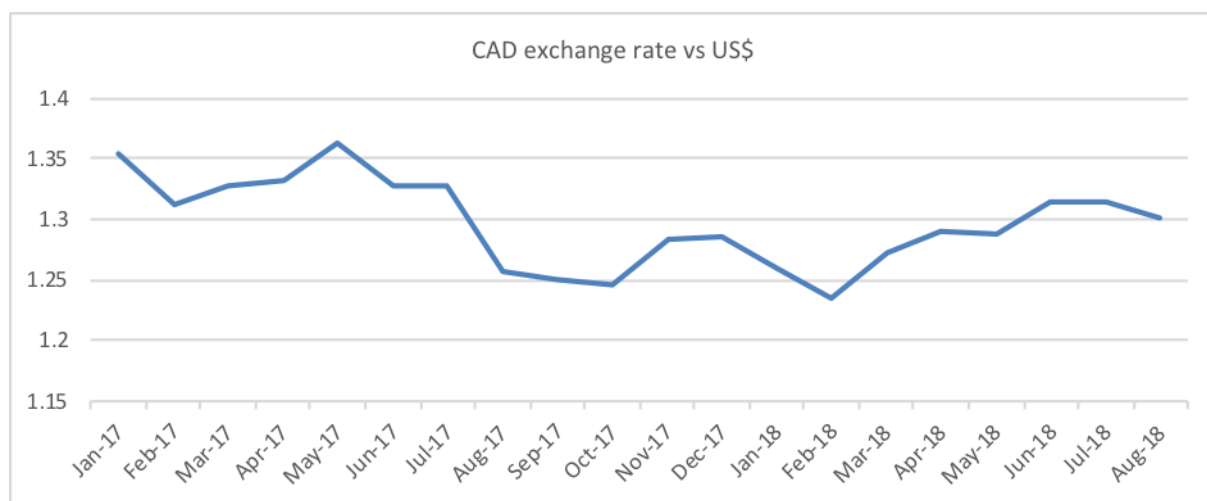
(Milliers de dollars américains)

	2003-04	2005-06	2007-08	2009-10	2009-10*	2011-12	2013-14	2015-16	2017-18	Total
Fonds d'affectation spéciale BY	878,3	183,4	55,7	28,6	102,3	(9,8)	86,0	765,1	93,3	2 182,9
Fonds d'affectation spéciale BG	-	192,6	41,5	38,6		11,7	9,4	175,5	19,7	489,0
Fonds d'affectation spéciale BB	-							95,5	9,8	105,3
Total	878,3	376,0	97,2	67,2	102,3	1,9	95,4	1 036,3	122,8	2 777,3

* Solde non dépensé : Reconstitution extraordinaire de la réserve de trésorerie approuvée par la Conférence des Parties à la Convention à sa neuvième réunion.

48. La réserve de trésorerie est calculée de manière cumulative à chaque exercice biennal de façon à ce que la somme totale contenue dans la réserve de trésorerie corresponde à 7,5 pour cent du total de l'exercice biennal, comprenant les coûts d'appui au programme. La réserve de trésorerie a été augmentée de 5 à 7,5 pour cent à l'exercice biennal 2015-2016, sur recommandation du Bureau des services de contrôle interne. Le fonds de trésorerie a pour but d'assurer la continuité du fonctionnement du Secrétariat de la Convention dans l'éventualité d'un déficit temporaire de trésorerie. Les retraits de la réserve de trésorerie sont remboursés à partir des contributions, dans les meilleurs délais.

Figure 2. Taux de change fonctionnel des Nations Unies pour le dollar canadien pendant la période 2017-2018 (août)



B. Fonds d'affectation spéciale de contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées au titre de la Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BE)

49. La somme totale de 24 080 300 \$ a été approuvée pour le fonds d'affectation spéciale BE pour la période 2017-2020 par la Conférence des Parties à sa treizième réunion. Le Secrétariat a reçu des contributions annoncées pour des activités supplémentaires approuvées de l'ordre de 7 981 353 \$ au 31 août 2018, dont 7 624 408 \$ ont été payées. En plus des contributions annoncées et reçues en 2017-2018, le gouvernement du Japon a promis et versé 3 693 030 \$ au fonds d'affectation spéciale BE lors d'années antérieures, pour des activités supplémentaires approuvées pour la période 2017-2018. Le total des fonds volontaires pour l'exercice biennal a donc été de 11 317 438 \$.

50. Le total des dépenses de janvier 2017 à août 2018 a atteint 6 857 747 \$ de la somme totale des contributions promises reçues par le Secrétariat en 2017-2018. Les dépenses ont surtout été engagées pour les activités décrites ci-dessous :

<i>Activités</i>	<i>Dépenses (dollars américains)</i>
	<i>2017 jusqu'au 31 août 2018</i>
Initiative Bio Bridge	210 285,0
Diversité biologique et activités commerciales	15 411,5
Diversité biologique et santé humaine	89 622,5
Protocole de Cartagena	146 949,2
Mécanisme de centre d'échange	132 699,1
Changements climatiques et biodiversité	155 439,3
Communications	16 350,3
Information sur la séquence numérique	63 817,7
Restauration des forêts	622 980,0
Forêts, vie sauvage durable et restauration	50 964,9
Plan d'action sur la gendérisation	66 395,8
Partenariat insulaire mondial	118 461,8
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	168 619,7
Technologie de remplissage GTI	316 980,8
Initiative insulaire IAS	104 890,7
Espèces exotiques envahissantes	23 998,7
Affaires juridiques	28 491,0
Intégration	156 763,5
Diversité biologique marine et côtière	1 665 423,7
Protocole de Nagoya	653 082,0
Initiative diversité biologique et paix	71 081,5
Aires protégées	117 987,6
Soutien à la science et aux politiques	461 879,1
Plan stratégique	214 410,5
Consultations sur l'après-2020	271 248,0
Développement durable	94 357,3
Biologie synthétique	75 189,3
Connaissances traditionnelles	348 491,6
Jeunesse	389 474,6
Total	6 857 747,0

C. Fonds d'affectation spéciale de contributions supplémentaires volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BZ)

51. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya ont toujours souligné l'importance de la participation à part entière des pays en développement Parties, surtout les pays les moins avancés et les petits États insulaires, et des pays Parties à économie en transition, aux travaux de la Convention et de ses Protocoles, le plus récemment dans la décision XIII/32 de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties, à sa treizième réunion et aux réunions respectives des Protocoles, a approuvé la somme totale de 11 752 000 \$ pour le fonds d'affectation spéciale BZ pour la période 2017-2020, ce qui correspond à 5 876 000 \$ pour l'exercice biennal en cours. Le Secrétariat avait reçu des contributions promises de 917 192 \$ au 31 août 2018.

52. Le Secrétariat a dépensé 631 000 \$ en 2017-2018 pour la participation de 129 délégués de pays en développement aux vingt et unième et vingt-deuxième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la dixième réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

53. L'état des paiements au fonds d'affectation spéciale BZ par rapport au budget approuvé par la Conférence des Parties à sa treizième réunion, est précisé dans le document CBD/COP/14/INF/17.

54. Les allocations au fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal en cours comprenaient 2 000 000 \$ que la Conférence des Parties a jugé nécessaires afin de faciliter la participation des Parties à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties et aux réunions concomitantes des Protocoles. Le Secrétariat a sollicité régulièrement les donateurs potentiels afin d'obtenir les ressources nécessaires, et le Bureau de la Conférence des Parties a été informé régulièrement des progrès. Les ressources du fonds d'affectation spéciale BZ représentaient 464 000 \$ au 15 août 2018, malgré les efforts de financement du Secrétariat. Donnant suite au paragraphe 10 de la décision XIII/32, le Directeur exécutif a autorisé l'utilisation d'un maximum de 395 000 \$ (somme provenant du surplus du budget de fonctionnement de l'exercice biennal précédent mise de côté par la Conférence des Parties), afin de soutenir la participation des pays en développement Parties, surtout les pays les moins avancés et les petits États insulaires, ainsi que les pays à économie en transition Parties, aux prochaines réunions. L'utilisation des fonds a été autorisée sous réserve que les sommes soient remboursées lorsque des contributions suffisantes auront été versées au fonds d'affectation spéciale BZ. Des contributions supplémentaires de 339 000 \$ versées au fonds d'affectation spéciale BZ depuis le 15 août ont permis de répondre à toutes les demandes de Parties admissibles à ce jour, sans utiliser les surplus du budget de fonctionnement mises de côté. Un rapport actualisé sur la question sera mis à la disposition de la Conférence des Parties.

D. Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales (fonds d'affectation spéciale VB)

55. La Conférence des Parties, dans sa décision VIII/5, a adopté le mécanisme pour favoriser la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions organisées au titre de la Convention, et a créé le fonds d'affectation spéciale général pour faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de la Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale VB).

56. La Conférence des Parties, à sa treizième réunion, a approuvé un budget de 1 130 000 \$ pour le fonds d'affectation spéciale VB pour la période 2017-2020. Le Secrétariat avait reçu des contributions promises pour la somme de 272 358 \$ au 31 août 2018.

57. Des dépenses représentant un total de 135 000 \$ ont été engagées en 2017-2018 pour les frais de voyage de 30 participants de communautés autochtones et locales aux vingt et unième et vingt-deuxième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la dixième réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

58. L'état des paiements au fonds d'affectation spéciale VB par rapport au budget approuvé par la Conférence des Parties à sa treizième réunion, est précisé dans le document CBD/COP/14/INF/17.

Annexe

Dotation en personnel réelle par rapport aux niveaux autorisés pour le Secrétariat
Du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2018

[illegible]

Réal	Occupation réelle																			
	31 jan	28 fév	31 mars	30 avr	31 mai	30 jun	31 jul	31 août	30 sept	31 oct	30 nov	31 dec	31 jan	28 fév	31 mars	30 avr	31 mai	30 jun	31 jul	31 août
Pourcentage du taux de vacance	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8
Total partiel	28	28	28	28	28	28	26	26	26	26	26	26	26	26	26	25	25	25	25	25
Total	71	71	72	72	72	72	71	71	71	71	71	71	70	71	71	70	70	69	68	67
Autorisé	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78
Pourcentage du taux de vacance	9,0	9,0	7,7	7,7	7,7	7,7	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	10,3	9,0	9,0	10,3	10,3	11,5	12,8	14,1